YRONDE PREBERONCTURE

063-216304725-20240301-2024_009ARR-AR Reçu le 04/03/2024 Publié le 04/03/2024

Arrete n 2024-009

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade de adjoint technique territorial de 1ère classe

Le Maire de YRONDE ET BURON,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2021-026 du 14 Avril 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu la délibération n°2024-002 du 1^{er} février 2024 relative à la création du poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe ;

Vu l'arrêté n°2021-015 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 14 Avril 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête:

Article 1:

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
			priorite	ou anciennete
Mme RIBOULET Frédérique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial de 1ère classe	1	Ancienneté

Total promouvables: 1

Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes : 1

Total promus: 1

Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes : 1

AR Prefecture

Article 2: 063-216304725-20240301-2024_009ARR-AR Regu le 04/03/2024

Pue Difecteur genéral 2 des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et

communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à YRONDE-ET-BURON, le 1er mars 2024

Le Maire.

Eric THEROND Maire de la Commune d'Yronde et Buron

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :